

# Codifier l'indemnité de rupture conventionnelle (Calcul automatique) - TCR

## Préambule

EIG ne fournit pas de rubrique d'indemnité de rupture conventionnelle. Celle-ci est créée par le client lui-même ou pour le client par un technicien EIG. La plupart du temps, en dupliquant la rubrique d'indemnité de licenciement, ce qui fait que la rupture conventionnelle ainsi créée reste une rubrique de net.

Mais des tickets récents nous ont montré que ce n'est pas suffisant. En effet, des personnes avaient une indemnité qui dépassait 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale et le dépassement est soumis à cotisations. Nous avons modifié le paramétrage pour gérer l'urgence des clôtures mais cela n'est pas suffisant non plus.

Pour étudier tous les cas concrets, nous avons utilisé la source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31539>

Nous en avons extrait les informations ci-après utiles pour la codification en GRH :

## Le texte du service public

### Indemnité de rupture conventionnelle et cotisations sociales pour le salarié

L'indemnité de rupture conventionnelle peut être exonérée de cotisations sociales, de CSG et de CRDS dans certaines conditions.

### Cotisations sociales

L'indemnité spécifique de rupture conventionnelle est **en partie exonérée** de cotisations sociales.

Le montant correspondant à l'indemnité fixée par la loi, la convention collective, l'accord professionnel ou interprofessionnel **est exonéré en totalité**.

Si le montant est supérieur, l'exonération est limitée à l'un des montants suivants, dans la limite

de 94 200 € (2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)

- 2 fois le montant de la rémunération annuelle brute perçue par le salarié au cours de l'année précédant la rupture du contrat de travail
- Moitié du montant de l'indemnité

Exemple :

Si un salarié perçoit une indemnité spécifique de rupture conventionnelle d'un montant de 40 000 € exonérés d'impôt, l'indemnité est également exonérée de cotisations sociales.

En revanche, s'il perçoit une indemnité de 100 000 € exonérée d'impôt, l'indemnité est alors exonérée de cotisations sociales dans la limite de 94 200 €

La partie de l'indemnité qui excède ce montant, soit 5 800 € (100 000 € - 94 200 €) est soumise à cotisations sociales.

**Attention** : si l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle versée est supérieure à 471 000 € elle est soumise à cotisations intégralement. Aucune exonération n'est applicable. (10 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)

## CSG et CRDS

L'indemnité de rupture conventionnelle est exonérée de CSG et CRDS selon la plus petite des 2 limites suivantes :

- Montant de l'indemnité de rupture conventionnelle prévu par la loi, la convention collective, l'accord professionnel ou interprofessionnel
- Montant de l'indemnité exonéré de cotisations sociales, soit au maximum 94 200 € (2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)

Attention

**Si l'indemnité de rupture conventionnelle versée est supérieure à 463 680 € elle est soumise à CSG et CRDS intégralement. Aucune exonération n'est applicable. (10 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)**

## Indemnité de rupture conventionnelle et contribution patronale spécifique

L'indemnité de rupture conventionnelle est soumise à une contribution patronale spécifique de 30 % sur la part de l'indemnité exonérée de cotisations sociales. Le taux passe à 40% en 2026.

Cette contribution est **versée par l'employeur**, au profit de la Caisse Nationale d'Assurance

Vieillesse.

## Déterminer la codification à établir dans EIG

Plafond Annuel de Sécurité Sociale = PASS

Au regard de ce qui précède, il faut considérer 3 cas :

### **1er cas, l'indemnité est inférieure ou égale à 2 PASS**

Alors, l'indemnité n'est pas soumise aux cotisations sociales ni à la CSG et à la CRDS mais elle est soumise à la contribution patronale de 30%. Pour le salarié, l'indemnité est une indemnité en net.

### **2ème cas, l'indemnité est supérieure à 2 PASS et inférieur ou égale à 10 PASS**

Alors, l'indemnité est exonérée de cotisations sociales salariales et patronales jusqu'à 2 PASS et soumise à la contribution patronale de 30%. Le dépassement est assujetti aux cotisations sociales. L'indemnité se scinde en une partie brute et une partie nette.

### **3ème cas, l'indemnité supérieure à 10 PASS**

Alors, la totalité de l'indemnité est soumise à cotisations sociales et la contribution patronales de 30% n'est plus dûe. L'indemnité est une indemnité en brut.

## Déterminer les rubriques à créer

Il faut :

- Une rubrique de rupture conventionnelle à saisir qui contient le montant global de l'indemnité : 1 rubrique de paye toujours valorisée à saisir en variable qui n'entre ni dans le calcul du brut ni dans celui du net à payer
- Une rubrique de net qui contient la part exonérée de cotisations : 1 deuxième rubrique de paye toujours valorisée et automatique qui entre dans le calcul du net à payer
- Une rubrique de brut qui contient la part soumise à cotisations : 1 troisième rubrique de paye toujours valorisée et automatique qui entre dans le calcul du brut
- Une rubrique qui contient la part soumise à la contribution soumise à la contribution de 30%. Le mécanisme mis en place par EIG a repris l'ancien mécanisme de la contribution à la mise en retraite. Le montant alimente une rubrique itérative qui alimente une rubrique de base de cotisation et ainsi la cotisation.

Il serait possible d'utiliser des SI ALORS SINON ou des SELON CAS pour gérer ces conditions dans les rubriques. Mais, lors d'un suivi de calcul, il y a un point d'entrée et le résultat sans détail intermédiaire. De plus, il n'est pas possible de suivre le détail du calcul.

La rubrique libre est votre amie. Elle présente plusieurs avantages : il est possible de détailler toutes les étapes du calcul, elle est requêtable par la consultation de l'historique de

paye.

Il faut donc également une rubrique libre qui contient plusieurs formules :

- Le montant de l'indemnité, reprend le montant de la rubrique de paye saisie en variable de paye
- Le calcul de 2 PASS
- Le calcul de 10 PASS
- Le cas concerné, 1 , 2 ou 3
- Le montant net
- Le montant brut
- Le montant soumis à la contribution de 30%

## Créer les rubriques

L'indemnité à saisir

Rubrique

Alias:   Ne plus utiliser la rubrique

Désignation:

Sens:  Débit  Crédit

Rubrique en Point  Rubrique en Heure  **Toujours Valorisée**

Unicité à l'édition  Multiples instances autorisé  Rubrique d'écrasement

Désactiver dans les bulletins de régularisation  Non saisissable

**Imprimer sur le bulletin**  sous contrôle de valorisation  sur les formules:  BASE  TAUX

Via une condition utilisateur  Définir...  MONTANT

A éditer dans le bulletin annexe  Libellé de substitution:

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

**Niveaux d'utilisation**

Convention  Grille de Convention  Usages établissement

Contrat  **Saisie de Paye**

**Rubrique associée**

**Profil comptable**  **Sélectionnez...** **Pas de profil associé.**

---

Formules

Alias	Désignation
BASE	Base de calcul
TAUX	Taux
MONTANT	Montant

Imprimer  Formule de taux  Modifiable Nombre de décimales : 2

**Formule de calcul :**

1 0

---

**Mode de proratisation par défaut (s'applique uniquement à la formule BASE) :**

Pas de proratisation  Modifiable lors de la saisie

À prorater (saisie à l'horaire collectif)

Proratée (saisie à l'horaire contractuel)

✓

**Commentaires :**

Utiliser cette rubrique pour saisir le montant total de l'indemnité de rupture conventionnelle

Le calcul est géré par la rubrique libre de calculs liés à la rupture conventionnelle (\_CALCUL\_RUPCONV)

**La formule "Montant"**

**Participe aux itérations :**

Rubrique	Formule	Taux

**Est utilisée dans le calcul de :**

Rubrique	Formule
_CALCU...	MT_INDEM

**Utilise pour itérations :**

Il faut prendre en compte toutes les informations surlignées en jaune :

- La rubrique est toujours valorisée pour que le montant se calcule
- L'impression sur le bulletin est décochée. En effet, ce sont les rubriques de brut et/ou net qui s'éditent sur le bulletin
- La saisie de paye est cochée de façon à saisir la rubrique en variable
- Le profil comptable est décoché. En effet, la rubrique n'entre ni dans le brut ni dans le net donc il n'y a pas besoin de profil comptable. Le fait de renseigner un profil comptable générera un message d'erreur dans les charges et journaux
- La formule MONTANT n'entre ni dans le brut ni dans le net donc il n'y a aucune itération

**La formule BASE**

Alias

Désignation

Modifiable

Nombre de décimales

Imprimer sur le bulletin

Formule de taux

[Créer / modifier une alerte...](#)

0

[Consulter la formule E.I.G. associée ...](#)

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens



## La formule TAUX

Modification de la formule "Taux" de la rubrique "Indemnité de rupture conventionnelle"

Alias: **TAUX**

Désignation: Taux

Modifiable:

Imprimer sur le bulletin:

Formule de taux:

Nombre de décimales: 5

Créer / modifier une alerte...

Calcul

1

Consulter la formule E.I.G. associée ...

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens

Participe au calcul de

✓

La part brute de l'indemnité

Rubrique de paye \_IND\_RUPCONV\_B (Indemnité de rupture conventionnelle brute)

**Alias** : IND\_RUPCONV\_B  Ne plus utiliser la rubrique

**Désignation** : Indemnité de rupture conventionnelle brute

**Sens** :  Débit  Crédit

Rubrique en Point  Rubrique en Heure  **Toujours Valorisée**

Unicité à l'édition  Multiples instances autorisé  **Rubrique d'écrasement**

Désactiver dans les bulletins de régularisation  Non saisissable

**Imprimer sur le bulletin**  sous contrôle de valorisation  sur les formules :  BASE  TAUX

Via une condition utilisateur    MONTANT

A éditer dans le bulletin annexe  Libellé de substitution :

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

**Niveaux d'utilisation**

Convention  Grille de Convention  Usages établissement

Contrat  **Saisie de Paye**

**Rubrique associée** : Sélectionnez une rubrique...

**Profil comptable**  Sélectionnez... Indemnité de rupture conventionnelle

Alias : BASE Désignation : Base de calcul

TAUX : Taux

MONTANT : Montant

Imprimer  Formule de taux  Modifiable Nombre de décimales : 2

**Formule de calcul :**

1 [ CALCUL\_RUPCONV.MT\_BRUT ]

**Mode de proratisation par défaut (s'applique uniquement à la formule BASE) :**

Pas de proratisation  Modifiable lors de la saisie

A prorater (saisie à l'horaire collectif)

Proratée (saisie à l'horaire contractuel)

**Commentaires :**

Rubrique automatique qui contient la part de l'indemnité soumise aux cotisations sociales

**La formule "Montant"**

**Participe aux itérations :**

Rubrique	Formule	Taux
BRUT	MONTANT	100
B_PRIMEDECENT	MONTANT	100

**Est utilisée dans le calcul de :**

**Utilise pour itérations :**

Il faut prendre en compte toutes les informations surlignées en jaune :



Modification de la formule "Taux" de la rubrique "Indemnité de rupture conventionnelle brute"

Alias

Désignation

Modifiable

Imprimer sur le bulletin

Formule de taux

Nombre de décimales

[Créer / modifier une alerte...](#)

[Consulter la formule E.I.G. associée ...](#)

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens



La part nette de l'indemnité

Rubrique de paye \_IND\_RUPCONV\_N (Indemnité de rupture conventionnelle nette)

Alias:   Ne plus utiliser la rubrique

Désignation:

Sens:  Débit  Crédit

Rubrique en Point  Rubrique en Heure  **Toujours Valorisée**

Unicité à l'édition  Multiples instances autorisé  Rubrique d'écrasement

Désactiver dans les bulletins de régularisation  Non saisissable

**Imprimer sur le bulletin**  sous contrôle de valorisation  sur les formules:  BASE  TAUX

Via une condition utilisateur    MONTANT

A éditer dans le bulletin annexe  Libellé de substitution:

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

**Niveaux d'utilisation**

Convention  Grille de Convention  Usages établissement

Contrat  **Saisie de Paye**

**Rubrique associée**

**Profil comptable**   Indemnité de rupture conventionnelle

Alias	Désignation
<b>BASE</b>	<b>Base de calcul</b>
TAUX	Taux
MONTANT	Montant

Imprimer  Formule de taux  Modifiable Nombre de décimales: 2

**Formule de calcul:**

1 **[ \_CALCUL\_RUPCONV.MT\_NET ]**

**Mode de proratisation par défaut (s'applique uniquement à la formule BASE):**

Pas de proratisation  Modifiable lors de la saisie

A prorater (saisie à l'horaire collectif)

Proratée (saisie à l'horaire contractuel)

**Commentaires:**

Rubrique automatique qui contient la part de l'indemnité exonérée de cotisations sociales

**La formule "Montant"**

Participe aux itérations:

Rubrique	Formule	Taux
<b>NET</b>	<b>MONTANT</b>	<b>100</b>

**Est utilisée dans le calcul de:**

**Utilise pour itérations:**

Il faut prendre en compte toutes les informations surlignées en jaune :

- La rubrique est toujours valorisée pour que la base aille chercher le montant calculé dans la rubrique libre
- L'impression sur le bulletin est cochée. Dans les paramètres de bulletins (Menu Autre paramètres), il faut positionner la rubrique pour qu'elle soit éditée avec les rubriques de net
- La saisie de paye est décochée de façon à ne pas pouvoir saisir la rubrique en variable
- Le profil comptable est coché. En effet, la rubrique entre dans le calcul du net donc, le profil comptable est obligatoire. S'il faut comptabiliser la rupture dans un compte 64 précis comme pour les indemnités de licenciement (prévu par le plan comptable des ESMS, compte 64116), il faut créer un profil spécifique et l'associer à la rubrique. A voir avec le responsable comptable. Si le profil n'est pas renseigné, cela génère un message d'erreur dans les charges et journaux. Surtout, ne pas la comptabiliser dans le net à payer

- La formule MONTANT entre dans le calcul du net

## La formule BASE

Modification de la formule "Base de calcul" de la rubrique "Indemnité de rupture conventionnelle nette"

**Description**

Alias:

Désignation:

Modifiable:

Imprimer sur le bulletin:

Formule de taux:

Nombre de décimales:

[Créer / modifier une alerte...](#)

**Calcul**

[Consulter la formule E.I.G. associée ...](#)

**Participe au calcul de**

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens

## La formule TAUX

Modification de la formule "Taux" de la rubrique "Indemnité de rupture conventionnelle nette"

Description

Alias

Désignation

Modifiable

Imprimer sur le bulletin

Formule de taux

Nombre de décimales

[Créer / modifier une alerte...](#)

Calcul

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens

[Consulter la formule E.I.G. associée ...](#)

## La rubrique libre

Rubrique libre\_CALCUL\_RUPCONV (Calculs liés à la rupture conventionnelle)

Rubrique

Alias   Ne plus utiliser la rubrique

Toujours Calculée

Désignation

Rubrique en Point   Toujours Valorisée

Multiples instances autorisé   Rubrique d'écrasement

**Fréquence de calcul**

**Niveaux d'utilisation**

Convention  Grille de Convention  Usages établissement   
 Contrat  Saisie de Paye

Alias	Désignation
MT_INDEM	Montant de l'indemnité
2PASS	2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale
10PASS	10 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale
CAS	Cas considéré (voir page wiki)
MT_BRUT	Montant de l'indemnité brute
MT_NET	Montant de l'indemnité nette
BASE30	Base de la contribution de 30%

**Commentaires**

Rubrique qui gère tous les cas liés à l'indemnité de rupture conventionnelle

Voir la page wiki <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/codifier-lindemnite-de-rupture-conventionnelle-tcr>

Le commentaire renvoie à la présente page wiki.

A chaque fois, il est possible de faire un copier-coller du texte à renseigner dans chaque formule. Attention à ne pas oublier la dernière parenthèse dans les formules avec SELON CAS.

### **Formule MT\_INDEM, montant de l'indemnité**

Elle reprend le montant total de l'indemnité saisie. Cette donnée prend son sens par la consultation de l'historique de GRH.

Texte à renseigner : [\_IND\_RUP\_CONV.MONTANT]

### **Formule 2PASS, 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale**

Elle permet la comparaison avec le montant total de l'indemnité, de déterminer le cas concerné et les éléments à initialiser.

Texte à renseigner : CONSTANTE(GENERAL.PLFSECUAN)\*2

### **Formule 10PASS, 10 fois le plafond de Sécurité Sociale**

Comme pour la formule précédente, elle permet la comparaison avec le montant total de l'indemnité, de déterminer le cas concerné et les éléments à initialiser.

Texte à renseigner : CONSTANTE(GENERAL.PLFSECUAN)\*10

### **Formule CAS, cas considéré (voir page wiki)**

La encore, référence à la présente page wiki et aux cas cas énoncés précédemment.

Texte à renseigner

```
SELON(  
CAS([_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM] < [_CALCUL_RUPCONV.2PASS]) ALORS (1)  
CAS(([_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM] > [_CALCUL_RUPCONV.2PASS]) ET  
([_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM] < [_CALCUL_RUPCONV.10PASS])) ALORS (2)  
CAS([_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM] > [_CALCUL_RUPCONV.10PASS]) ALORS (3)  
)
```

### **Formule MT\_BRUT, montant de l'indemnité brute**

Valeur alimentée en fonction du cas

Texte à renseigner

```
SELON(  
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 1) ALORS (0)
```

```
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 2) ALORS ([_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM]-
[_CALCUL_RUPCONV.2PASS])
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 3) ALORS ([_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM])
)
```

### Formule MT\_NET, montant de l'indemnité nette

Valeur alimentée en fonction du cas

Texte à renseigner

```
SELON(
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 1) ALORS ([_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM])
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 2) ALORS ([_CALCUL_RUPCONV.2PASS])
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 3) ALORS (0)
)
```

### Formule BASE30, base de la contribution de 30%

Valeur alimentée en fonction du cas

Texte à renseigner

```
SELON(
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 1) ALORS ([_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM])
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 2) ALORS ([_CALCUL_RUPCONV.2PASS])
CAS([_CALCUL_RUPCONV.CAS] = 3) ALORS (0)
)
```

## Etude de cas

Nous présentons, ci-après, les 3 cas à partir de la même personne pour qui nous saisissons des montants d'indemnité en fonction des cas. Respectivement 10 000 €, 100 000€ et 1 000 000€.

### 1er cas, exonération de cotisations et contribution patronale (10 000 €)

Pas de montant brut :

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1914,82
66_PTSUJ	Points de sujétion	105,00	3,93	412,65
66_INDSEGUR	Indemnité forfaitaire mensuelle Ségur			119,01
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			2446,48
<b>BRUT</b>	<b>BRUT</b>			<b>2446,48</b>

Présence de la contribution patronale pour la totalité de la somme



La totalité de la somme est en net :

NETIMP	NET IMPOSABLE			1955,09
_MUTMOINS	Mutuelle patronale déduite après net imposable			-30,14
N_CRDS	C.R.D.S	2470,51	0,50%	-12,35
N_CSGND	C.S.G. non déductible	2470,51	2,40%	-59,29
IND_RUPCONV_N	Indemnité de rupture conventionnelle nette			10000,00
PAS_NETAVANT	<i>Net à payer avant impôt sur le revenu</i>			11853,31
PAS_PRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux non personnalisé	1955,09	2,90%	-56,70
<b>NET</b>	<b>NET A PAYER</b>			<b>11796,61</b>

Vérification par l'historique de paye et le suivi de calcul

Tri par matricule	Mai 2024
000019	
_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM	10000,00
_CALCUL_RUPCONV.2PASS	92736,00
_CALCUL_RUPCONV.10PASS	463680,00
_CALCUL_RUPCONV.CAS	1,00
_CALCUL_RUPCONV.MT_NET	10000,00
_CALCUL_RUPCONV.BASE30	10000,00

Organisation générale	Valeur	Temps	Désignation
IND_RUPCONV_N   MONTANT	10000,00		Indemnité de rupture conventionnelle nette - (formule : Montant)
IND_RUPCONV_N   TAUX	1,00		Indemnité de rupture conventionnelle nette - (formule : Taux)
IND_RUPCONV_N   BASE	10000,00		Indemnité de rupture conventionnelle nette - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV   MT_NET	10000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité nette)
CALCUL_RUPCONV   CAS	1,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Cas considéré (voir page wiki))
CALCUL_RUPCONV   10PASS	463680,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 10 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV   MT_INDEM	10000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité)
IND_RUP_CONV   MONTANT	10000,00		Indemnité de rupture conventionnelle - (formule : Montant)
IND_RUP_CONV   TAUX	1,00		Indemnité de rupture conventionnelle - (formule : Taux)
PA   IND_RUP_CONV   BASE	10000,00		Indemnité de rupture conventionnelle - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV   2PASS	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV   2PASS	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV   MT_INDEM	10000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité)

Le montant de 10 000 € est inférieur à 2 PASS donc c'est bien le cas 1 qui s'applique : pas de montant brut, tout est en net et c'est la totalité qui est assujettie à la contribution.

Rubrique	Valeur	Temps	Désignation
IND_RUPCONV_B - MONTANT	0,00		Indemnité de rupture conventionnelle brute - (formule : Montant)
IND_RUPCONV_B - TAUX	0,00		Indemnité de rupture conventionnelle brute - (formule : Taux)
IND_RUPCONV_B - BASE	0,00		Indemnité de rupture conventionnelle brute - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV - MT_BRUT	0,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité brute)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	10000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité)
IND_RUP_CONV - MONTANT	10000,00		Indemnité de rupture conventionnelle - (formule : Montant)
IND_RUP_CONV - TAUX	1,00		Indemnité de rupture conventionnelle - (formule : Taux)
PA - IND_RUP_CONV - BASE	10000,00		Indemnité de rupture conventionnelle - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV - CAS	1,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Cas considéré (voir page wiki))
CALCUL_RUPCONV - 10PASS	463680,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 10 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	10000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)

## 2ème cas, exonération partielle de cotisations et contribution patronale partielle (100 000 €)

Présence d'un montant brut :

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1914,82
66_PTSUJ	Points de sujétion	105,00	3,93	412,65
66_INDSEGUR	Indemnité forfaitaire mensuelle Ségur			119,01
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			2446,48
IND_RUPCONV_B	<b>Indemnité de rupture conventionnelle brute</b>			<b>7264,00</b>
BRUT	<b>BRUT</b>			<b>9710,48</b>

Présence d'une cotisation patronale sur la partie exonérée et inclusion de la partie brute dans les cotisations :

CONTRIB_RET	Contribution patronale spécifique	92736,00			30,00%	-27820,80
ASSEDICBRUT	Assurance chômage sur brut	9710,48			4,05%	-393,27
FNGS	A.G.S.	9710,48			0,20%	-19,42
APECBRUT	APEC sur BRUT	9710,48	0,024%	-2,33	0,036%	-3,50
RET_COM_TU1	Retraite Tranche 1	1932,13	4,52%	-87,33	5,64%	-108,97
RET_COM_TU2	Retraite Tranche 2	7778,35	9,60%	-746,72	13,49%	-1049,30

Présence d'une somme en net correspondant au plafond d'exonération :

NETIMP	NET IMPOSABLE				
MUTMOINS	Mutuelle patronale déduite après net imposable				-30,14
N_CRDS	C.R.D.S	9716,35	0,50%		-48,58
N_CSGND	C.S.G. non déductible	9716,35	2,40%		-233,19
IND_RUPCONV_N	<b>Indemnité de rupture conventionnelle nette</b>				<b>92736,00</b>
PAS_NETAVANT	<i>Net à payer avant impôt sur le revenu</i>				<i>100224,75</i>
PAS_PRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux non personnalisé	7800,66	20,00%		-1560,13

Vérification par l'historique de paye et le suivi de calcul :

Tri par matricule

Mai  
2024

000019 : ..	
_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM	100000,00
_CALCUL_RUPCONV.2PASS	92736,00
_CALCUL_RUPCONV.10PASS	463680,00
_CALCUL_RUPCONV.CAS	2,00
_CALCUL_RUPCONV.MT_BRUT	7264,00
_CALCUL_RUPCONV.MT_NET	92736,00
_CALCUL_RUPCONV.BASE30	92736,00

Suivi du calcul :

Période de paye concernée : Mai 2024

Rubrique	Valeur	Temps	Désignation
IND_RUPCONV_B - MONTANT	7264,00		Indemnité de rupture conventionnelle brute - (formule : Montant)
IND_RUPCONV_B - TAUX	1,00		Indemnité de rupture conventionnelle brute - (formule : Taux)
IND_RUPCONV_B - BASE	7264,00		Indemnité de rupture conventionnelle brute - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV - MT_BRUT	7264,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité brute)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	100000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité)
IND_RUP_CONV - MONTANT	100000,00		Indemnité de rupture conventionnelle - (formule : Montant)
CALCUL_RUPCONV - CAS	2,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Cas considéré (voir page wiki))
CALCUL_RUPCONV - 10PASS	463680,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 10 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	100000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)

L'indemnité totale est comprise entre les 2 PASS et les 10 PASS. Il s'agit du cas 2 donc l'exonération porte sur 2 PASS qui est aussi la base de la contribution patronale.

Rubrique	Valeur	Temps	Désignation
IND_RUPCONV_N - MONTANT	92736,00		Indemnité de rupture conventionnelle nette - (formule : Montant)
IND_RUPCONV_N - TAUX	1,00		Indemnité de rupture conventionnelle nette - (formule : Taux)
IND_RUPCONV_N - BASE	92736,00		Indemnité de rupture conventionnelle nette - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV - MT_NET	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité nette)
CALCUL_RUPCONV - CAS	2,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Cas considéré (voir page wiki))
CALCUL_RUPCONV - 10PASS	463680,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 10 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	100000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité)
IND_RUP_CONV - MONTANT	100000,00		Indemnité de rupture conventionnelle - (formule : Montant)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	100000,00		Calculs liés à la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnité)

Le montant de la partie exonérée est passé en net.

3ème cas, plus d'exonération de cotisations et plus de contribution patronale (1 000 000 €)

La totalité de l'indemnité est en brut et est soumise à cotisations :

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1914,82		
66_PTSUJ	Points de sujétion	105,00	3,93	412,65		
66_INDSEGUR	Indemnité forfaitaire mensuelle Ségur			119,01		
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			2446,48		
_IND_RUPCONV_B	Indemnité de rupture conventionnelle brute			1000000,00		
<b>BRUT</b>	<b>BRUT</b>			<b>1002446,48</b>		
<b>Cotisations</b>						
PL_JRSEMPLOI	<i>Nombre de jour de la période d'emploi</i>			31,00		
PL_HRSDUREE	<i>Durée en heures pour les temps partiels</i>			75,84		
PL_PLAFONDMENS	<i>Plafond mensuel du mois</i>			1932,13		
ACCIDENT	Accident du travail	1002446,48			3,66%	-36689,54
MALADIE	Maladie sur brut	1002446,48			7,00%	-70171,25
MALCOMP25	Complément Maladie si salaire >2.5 SMIC	1002446,48			6,00%	-60146,79
VIEILLESSETOT	Vieillesse sur brut	1002446,48	0,40%	-4009,79	2,02%	-20249,42

De ce fait, il n'y a plus de contribution patronale de 30%

VIEILLESSE_TRA	Vieillesse plafonnée	1932,13	6,90%	-133,32	8,55%	-165,20
N_CSGDED	C.S.G. déductible	1002404,48	6,80%	-68163,50		
FORFAITSOC	Forfait social	462,99			8,00%	-37,04
ASSEDICBRUT	Assurance chômage sur brut	28856,68			4,05%	-1168,70
ENGS	A.G.S.	28856,68			0,20%	-57,71
APECBRUT	APEC sur BRUT	28856,68	0,024%	-6,93	0,036%	-10,39
RET_COM_TU1	Retraite Tranche 1	1932,13	4,52%	-87,33	5,64%	-108,97

Et il n'y a pas, non plus, d'indemnité en net :

<b>NETIMP</b>	<b>NET IMPOSABLE</b>			<b>922518,38</b>
_MUTMOINS	Mutuelle patronale déduite après net imposable			-30,14
N_CRDS	C.R.D.S	1002404,48	0,50%	-5012,02
N_CSGND	C.S.G. non déductible	1002404,48	2,40%	-24057,71
PAS_NETAVANT	<i>Net à payer avant impôt sur le revenu</i>			<b>893418,51</b>
PAS_PRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux non personnalisé	922518,38	43,00%	-396682,90
<b>NET</b>	<b>NET A PAYER</b>			<b>496735,61</b>

Vérification par l'historique de paye et le suivi de calcul

Tri par matricule	Mai 2024
000019	
_CALCUL_RUPCONV.MT_INDEM	1000000,00
_CALCUL_RUPCONV.2PASS	92736,00
_CALCUL_RUPCONV.10PASS	463680,00
_CALCUL_RUPCONV.CAS	3,00
_CALCUL_RUPCONV.MT_BRUT	1000000,00

Rubrique	Valeur	Temps	Désignation
IND_RUPCONV_B - MONTANT	1000000,00		Indemnit� de rupture conventionnelle brute - (formule : Montant)
IND_RUPCONV_B - TAUX	1,00		Indemnit� de rupture conventionnelle brute - (formule : Taux)
IND_RUPCONV_B - BASE	1000000,00		Indemnit� de rupture conventionnelle brute - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV - MT_BRUT	1000000,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnit� brute)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	1000000,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnit�)
IND_RUP_CONV - MONTANT	1000000,00		Indemnit� de rupture conventionnelle - (formule : Montant)
IND_RUP_CONV - TAUX	1,00		Indemnit� de rupture conventionnelle - (formule : Taux)
PA - IND_RUP_CONV - BASE	1000000,00		Indemnit� de rupture conventionnelle - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV - CAS	3,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : Cas consid�r� (voir page wiki))
CALCUL_RUPCONV - 10PASS	463680,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : 10 fois le plafond annuel de S�curit� Sociale)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	1000000,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnit�)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de S�curit� Sociale)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de S�curit� Sociale)

Le montant de l'indemn t  est sup rieur   10 PASS donc il s'agit du cas 3. Toute l'indemn t  est port e en brut.

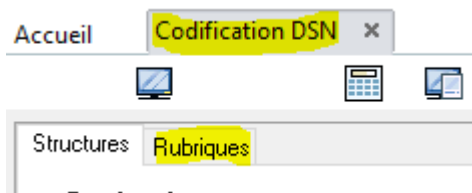
Rubrique	Valeur	Temps	D�signation
IND_RUPCONV_N - MONTANT	0,00		Indemnit� de rupture conventionnelle nette - (formule : Montant)
IND_RUPCONV_N - TAUX	0,00		Indemnit� de rupture conventionnelle nette - (formule : Taux)
IND_RUPCONV_N - BASE	0,00		Indemnit� de rupture conventionnelle nette - (formule : Base de calcul)
CALCUL_RUPCONV - MT_NET	0,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnit� nette)
CALCUL_RUPCONV - CAS	3,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : Cas consid�r� (voir page wiki))
CALCUL_RUPCONV - 10PASS	463680,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : 10 fois le plafond annuel de S�curit� Sociale)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	1000000,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnit�)
IND_RUP_CONV - MONTANT	1000000,00		Indemnit� de rupture conventionnelle - (formule : Montant)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de S�curit� Sociale)
CALCUL_RUPCONV - 2PASS	92736,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : 2 fois le plafond annuel de S�curit� Sociale)
CALCUL_RUPCONV - MT_INDEM	1000000,00		Calculs li�s � la rupture conventionnelle - (formule : Montant de l'indemnit�)

## La DSN

La rupture conventionnelle doit  tre d clar e en DSN en bloc S21.G00.52.002 avec le code 021.

Pour proc der :

- Aller dans le menu "DSN"
- S lectionner "Param trage de la DSN" (le 1er ic ne)
- Cliquer sur l'onglet "Rubriques"



- S lectionner la ligne "S21.G00.52.002, Prime Montant"
- Ouvrir l'arborescence en cliquant sur le +   gauche de la ligne ou faire un double-clic sur la ligne
- S lectionner la ligne "021 indemn t  conventionnelle"
- Cliquer   l'intersection de cette ligne et de la colonne "Montant" pour activer le bouton de codification puis la recherche des rubriques
- Cliquer sur une rubrique pour la s lectionner, elle est surlign e en bleu
- Taper "rupture" au clavier et faire "Entr e"
- Les trois rubriques d'indemn t s apparaissent
- S lectionner la rubrique g n rale "\_IND\_RUP\_CONV"
- La transf rer dans la colonne de droite par un double-clic ou en utilisant le bouton avec la fl che blanche sur fond vert orient e vers la droite
- Valider

- L'affichage doit apparaître comme ceci

021 indemnité conventionnelle (supp. aux indemnités légales)

[LIND\_RUP\_CONV]

## Exemple

Une personne part pour rupture conventionnelle. Le montant total est en net sur son bulletin :

**Indemnité de rupture conventionnelle nette**

**18000,00**

La FCTU se présente comme ceci :

— S21.G00.81 Location individuelle	U48 Location Als	0.10
<b>S21.G00.50 Versement individu</b>	21112025	
— S21.G00.51 Rémunération	001 Rémunération brute...	1427.93
<b>S21.G00.51 Rémunération</b>	002 Salaire brut soumis ...	1427.93
— S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	106.17
— S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	21.00
— S21.G00.51 Rémunération	010 Salaire de base	2039.84
<b>S21.G00.52 Prime, gratification et indemnité</b>	<b>021 indemnité conventio...</b>	<b>18000.00</b>
— S21.G00.54 Autre élément de revenu brut	18 Participation patronal...	28.56

Et la DSN comme celà :

Changer mode d'affichage   Tester les blocs OC   Ajouter un bloc 22		
<b>S21.G00.30 Individu</b>	000106	
<b>S21.G00.40 Contrat (contrat de travail, convention, man...</b>	M000106C0002	07082025
— S21.G00.62 Fin du contrat	043 Rupture conventionnelle	21112025
— S21.G00.70 Affiliation Prévoyance	1 : AGGEEV GAN EUROCCOURTAGE VIE	1
— S21.G00.70 Affiliation Prévoyance	2 : 529219040 MUTEX	2
— S21.G00.71 Retraite complémentaire	RUAA Régime unité AGIRC-ARRCO	
<b>S21.G00.50 Versement individu</b>	21112025	1055.18
— S21.G00.51 Rémunération	001 Rémunération brute non plafonnée	1427.93
<b>S21.G00.51 Rémunération</b>	002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage	1427.93
— S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	106.17
— S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	21.00
— S21.G00.51 Rémunération	003 Salaire rétabli	2039.84
— S21.G00.51 Rémunération	010 Salaire de base	2039.84
<b>S21.G00.52 Prime, gratification et indemnité</b>	<b>021 indemnité conventionnelle (supp. aux indemnités légales)</b>	<b>18000.00</b>

## Conclusion

Tous les cas prévus par le législateur sont couverts.

Si le client demande que ce soit un technicien qui s'occupe du paramétrage, cela relève d'une prestation d'une heure à 100€ HT et 120€ TTC

Si d'autres rubriques d'indemnité de rupture conventionnelle sont déjà présentes, il est possible de les utiliser en les adaptant ou si de nouvelles rubriques sont créées, il faut désactiver les rubriques précédentes en retirant les itérations, en décochant "Toujours valorisé" et en cochant "Ne plus utiliser la rubrique".

Revision #19

Created 13 June 2024 07:27:25 by Jean François KERSERHO

Updated 9 April 2026 09:54:49 by Edouard GRIVILERS